

Le sourire du Valais au Conseil national : Gabrielle Nanchen

Autor(en): **Nanchen, Gabrielle / R., J.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **3 (1973)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le sourire du Valais
au Conseil national:

Gabrielle Nanchen

Icogne, qui du haut de ses 1100 mètres domine la plaine du Rhône, compte deux célébrités parmi ses ressortissants: Roger Bonvin, président de la Confédération, et un conseiller national en la personne d'une ravissante et sémillante Valaisanne, mère de deux enfants: Gabrielle Nanchen.

Elue au législatif fédéral quelques mois après avoir obtenu ce qui n'aurait jamais dû être contesté aux femmes: le droit de vote, Gabrielle Nanchen est, avec Mme Hanna Sahlfeld, Saint-Galloise, la benjamine de l'austère assemblée. Un peu moins austère qu'auparavant, pourtant, puisque quelques sourires féminins l'éclairent. Celui de Gabrielle Nanchen est irrésistible. Il fait briller de grands yeux noirs malicieux et des dents étincelantes. Trente ans. Un bel âge pour être maman. C'est assurément aussi un bel âge pour affronter l'ambiance tour à tour froide et passionnée d'un Conseil national qui était, il y a peu de temps encore, entièrement masculin. « Au début, dit Mme Nanchen, j'ai connu une certaine angoisse. Mais tout le monde a été si gentil, spécialement mes collègues valaisans de toute appartenance politique... Parce que, hors du Valais, c'est le Valais que nous défendons tous! »

En octobre 1971, Gabrielle Nanchen a été élue par le peuple et par son parti, le socialiste. « J'ai obtenu 43 voix de plus que le premier des « viennent ensuite ». Mon entrée dans l'arène politique m'a posé pas mal de problèmes... »

Assistante sociale, mère de deux enfants dont elle s'occupe avec amour et avec qui elle passe tout son temps libre, Gabrielle Nanchen a des origines vaudoises. Née à Aigle, elle s'appelait Gabrielle Straggiotti avant d'épouser un psychologue-psychothérapeute, Maurice Nanchen, fonctionnaire de l'Etat à Sierre. Deux enfants naquirent bientôt, illuminant le jeune foyer: Monique, aujourd'hui âgée de 3 ans et demi, et Nicolas, un an plus jeune. La première est noireaude, comme sa maman. Le second a de beaux cheveux blonds frisés. « J'ai choisi ma





profession par intérêt pour les problèmes sociaux, dit-elle. La guerre d'Algérie, celle du Viet-nam et toutes leurs horreurs m'ont sensibilisée, traumatisée... »

Gabrielle Nanchen est licenciée en sciences sociales. Au surplus, elle possède le diplôme d'assistante sociale.

Brusquement, cette jolie maman s'est trouvée projetée à Berne, dans l'hémicycle de nos pairs. Sans délai, elle dut s'organiser, réfléchir pour trouver le moyen de vivre sa vie politique sans que sa famille ait à en souffrir. Ce n'était pas simple. Pendant ses absences, sa belle-mère s'occupe des enfants et de la petite maison moderne accrochée à flanc de coteau. Etre conseiller national n'est pas une sinécure. Il faut assumer un surcroît de travail, préparer les sessions, accepter toutes sortes de tâches politiques en Valais. Il y a les conférences à donner, les manifestations à honorer d'une présence indispensable parce qu'elle représente l'autorité, la toute sérieuse, la fédérale, celle qui siège sous la coupole. Et toujours avec le sourire, même si les pensées sont ailleurs, même si la fatigue se fait pesante. Il faut accepter de s'empoigner, de se secouer: « L'hémicycle est plus impressionnant qu'une classe. Je suis d'un naturel timide. Je fais des efforts pour me maîtriser. »

Gabrielle Nanchen, qu'on devine très équilibrée grâce à son éducation, à ses activités passées, à sa formation, à ses idéaux et à son bonheur de mère et d'épouse, a un passe-temps favori, irrésistible pour elle: jouer avec Monique et Nicolas en plein air. Elle est bonne cuisinière et sportive au surplus: marche, ski, natation. Sa simplicité est spontanée, et sa gentillesse, sa grâce lui confèrent

un rayonnement bienfaisant. Elle dit: « J'ai eu le bonheur de grandir chez des parents qui m'aimaient beaucoup. Ce fut la chance de ma vie. Mes enfants ont droit à la même chance. Ils sont ma vie. A Berne, ils me manquent. Chaque soir je leur téléphone... » G.G.

Un postulat et une gerbe d'idées

AINÉS : Le 4 octobre dernier, vous avez déposé auprès du Conseil national un postulat proposant d'instituer dans le régime AVS une sorte de « retraite à la carte ». De quoi s'agit-il ?

Gabrielle Nanchen : Cette retraite à la carte, comme vous l'appellez, aurait pour principe de prévoir dans la législation AVS la possibilité de rendre plus souple la date de versement de la rente. Ainsi, plutôt que de la fixer de manière rigide à 62 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes, je propose d'abaisser l'âge AVS à 60 ans pour tout le monde tout en laissant la possibilité à ceux qui le désireraient de ne toucher leur rente qu'à 70 ans au plus tard. De cette manière, chacun pourrait décider quand il veut toucher son AVS entre 60 et 70 ans.

AINÉS : Les syndicats des pays voisins revendiquent l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans. Cette proposition vous satisfait-elle ?

G.N. : A moitié seulement. Cette mesure serait tout à fait légitime pour ceux qui ont travaillé dur et qui arrivent à 65 ans dans un état d'épuisement prématuré. Il suffit de savoir qu'en Suisse 42 % des bénéficiaires de l'Assurance-invalidité sont âgés de 60 à 65 ans pour être convaincu de la nécessité absolue de permettre à ces travailleurs-là d'arrêter à 60 ans et de jouir réellement de leurs années de repos.

Par contre, le phénomène est inverse pour d'autres travailleurs: ils arrivent à 65 ans en bonne forme et regrettent amèrement d'être mis à la retraite alors qu'ils aimeraient poursuivre leur activité professionnelle. Mon postulat vise à contenter les uns et les autres: plus de limite rigide, mais une souplesse qui tienne compte des aspirations de chacun.

AINÉS : Une telle solution ne poserait-elle pas des problèmes économiques graves ?

G.N. : Il est bien évident que les dépenses de la caisse AVS seraient alourdies. Mais cet accroissement des dépenses de l'AVS sera en partie compensé par une diminution des charges de la caisse de l'Assurance-invalidité. D'autre part, toute personne ne touchera pas la rente pleine à 65 ans puisqu'il y aurait possibilité pour beaucoup de continuer à travailler et de garder leur niveau de vie économique par la combinaison d'une rente partielle et du produit de leur activité professionnelle. Sur un plan général, la population âgée ne cesse de

croître et coûte de plus en plus cher à la collectivité. Or, si elle peut continuer à travailler à temps plein ou partiel, la personne âgée gardera une situation financière saine et la collectivité déboursera d'autant moins.

AINÉS : Mais pour qu'il y ait économie, il faut que les retraités continuent à travailler au-delà de 60 ans ; le feront-ils ?

G.N. : Je suis assez confiante de ce côté-là. En Suisse, il y a un nombre assez important de retraités qui continuent à travailler. Donc, ceux-ci pourraient très bien différer le versement de leur AVS qui serait augmentée d'autant. Cette possibilité existe depuis la 7^e révision mais il est probable que la plupart des travailleurs âgés l'ignorent. Des statistiques des pays voisins viennent encore renforcer cette opinion: au Royaume-Uni, en 1966, 40 % des hommes de plus de 65 ans étaient encore au travail. En France, pour l'année 1962, la proportion est de 36,5 % pour les hommes entre 65 et 69 ans et de

23,5 % pour ceux âgés de 70 à 74 ans. Ces chiffres ne sont-ils pas convaincants ?

AINÉS : Assurément. Mais ne risque-t-on pas d'avoir surabondance de main-d'œuvre ?

G.N. : Oui si l'on maintient les conditions actuelles de l'emploi. Mais supposez qu'on décide de multiplier les postes de travail à temps partiel, on obtiendrait la même production avec un volume de main-d'œuvre plus grand mais à un rythme de travail moindre. Psychologiquement, c'est très important: toute considération financière mise à part, le travail est une part importante de la vie de l'être humain; enlevez-lui la possibilité de travailler alors qu'il en a encore force et envie, le voilà dévalorisé, se sentant inutile. Même problème pour les femmes: une femme ne peut pas travailler parce qu'elle a son ménage à tenir. Ainsi, retraités et femmes sont enfermés dans la catégorie des improductifs alors que, s'il existait une possibilité plus grande de travail à temps partiel, ces personnes seraient réintégrées, pour leur bonheur et pour le grand bien de l'économie. Cette flexibilité de la retraite implique donc une transformation des méthodes de production de telle sorte qu'on adaptera le travail à l'homme et non plus l'homme au travail.

AINÉS : Redonner une dimension humaine au travail, c'est aussi se poser la question des loisirs ; pensez-vous que les futurs retraités de 60 ans sauront mettre à profit ces années supplémentaires ?

G.N. : Vous soulevez ici tout le problème du sens que l'on donne à sa vie. L'homme n'est pas une « bête à travail » comme ce fut le cas dans les années de crise; le travail n'est plus un but en soi. Dès lors, il faut savoir au service de quoi on veut mettre son temps et ses forces. Il faut que l'homme soit pleinement responsable de ce qu'il fait et qu'il puisse choisir librement les choses essentielles de sa vie. Le travail n'est souvent qu'un gagne-pain, qu'un moyen d'assurer sa survie; les loisirs vont plus loin: ils sont l'expression de la vie même de la personne. La retraite sera, pour ceux qui sont attentifs à ces questions, un temps de liberté et de créativité retrouvée. Choisir ses loisirs, ce n'est pas seulement savoir tuer le temps mais c'est vraiment meubler et enrichir son existence, pour soi et pour les autres. Etre responsable de sa vie et critique face à la société, voilà les piliers de la sagesse... pour les retraités aussi.

* * *

Gabrielle Nanchen parle encore, évoque ses espoirs, ses préoccupations, sa confiance en l'avenir. Tout tourne autour de ce qui reste la conviction profonde de cette femme: construire une société où l'homme sera libre et responsable, où la justice régnera et où l'épanouissement de chacun sera le seul objectif. Le Troisième Age trouvera toujours en Gabrielle Nanchen un solide... et charmant défenseur.

J.-P.R. (Photos Georges Gygax)

